

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

24 novembre 2020

### PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL 2019 SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS DU FONDS POUR LE FINANCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL

L'AGFPN a remis au Gouvernement et au Parlement son **rapport annuel relatif à l'utilisation des crédits 2019** attribués aux organisations syndicales de salariés et aux organisations professionnelles d'employeurs, pour contribuer à financer le dialogue social dans le cadre des missions d'intérêt général qui sont à leur charge.

L'AGFPN est une association paritaire dirigée par les partenaires sociaux. Son Conseil d'administration est composé de 34 représentants membres des 5 organisations syndicales de salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO) et des 3 organisations professionnelles d'employeurs (CPME, MEDEF, U2P) représentatives au niveau national et interprofessionnel.

La présidence de l'AGFPN est assurée jusqu'au 31/12/2021 par le MEDEF en la personne de Jean-Luc RAUNICHER et la Vice-Présidence est assurée par la CGT-FO en la personne de Frédéric SOUILLOT.

Le **rapport annuel 2019 de l'AGFPN présente les événements importants de l'exercice**, et explique quels sont ses ressources, les règles et types de financements, les principes de répartition des crédits, les montants attribués aux 424 organisations éligibles, les actions que ces organisations ont engagées (au titre des 3 différentes missions d'intérêt général qui leur sont confiées), ainsi que la synthèse des remboursements aux entreprises de moins de 50 salariés (au titre des négociations de branche).

RÉPARTITION DES CRÉDITS 2019 PAR MISSIONS ET PAR OS ET OP				
Organisations	Politiques menées paritairement mission n° 1	Participation aux politiques publiques mission n° 2	FESS et, animation des activités des salariés exerçant des fonctions syndicales mission n° 3	TOTAL
Organisations syndicales de salariés	42 588 179 €*	1 713 292 €	43 628 045 €	87 929 517 €
Organisations professionnelles d'employeurs	42 558 474 €	1 240 660 €	-	43 799 134 €
<b>TOTAUX</b>	<b>85 146 653 €</b>	<b>2 953 953 €</b>	<b>43 628 045 €</b>	<b>131 728 651 €</b>

\*Pour 2019, concernant le dispositif « négociations de branche PME », l'AGFPN a remboursé la somme de 345 €.

Les ressources actuelles du Fonds paritaire national représentent plus de 132 millions d'euros pour l'exercice 2019 (contribution des employeurs 0,016% et subvention de l'État). Les crédits issus de ces ressources, soit 131 728 651 euros, ont été répartis auprès des organisations attributaires selon les règles en vigueur définies par le Code du travail et les règles de doctrine de l'AGFPN.

Ce rapport ainsi que la synthèse du rapport sont publiés sur [www.agfpn.fr](http://www.agfpn.fr)

**Jean-Luc RAUNICHER**  
Président de l'AGFPN